



Travaux non conforme, qui est le responsable ?

Par JulieFrancois

Bonjour,
Nous faisons faire aménager notre garage en habitation (buanderie,wc,chambre,salle d'eau).

L'ancienne porte de garage est transformée en fenêtre et nous avons 2 contraintes. Premièrement que l'allège en sol fini soit de 90cm (pour pouvoir mettre un radiateur en dessous) et deuxièmement qu'elle soit décalé du mur de 55cm afin d'y caser un meuble pour vêtements.

Pour faire les travaux, nous avons engagé un courtier en travaux avec une bonne réputation, il nous a mis en contact avec les corps de métier différents dont un métreur, un conducteur de travaux, maçon, menuisier...

SAUF QUE... Après la pose de la fenêtre, mon mari et moi avons pris les côtes....et la catastrophe!

L'allège en sol brut est de 78cm et entre le mur et la fenêtre, il n'y a que 35 cm...

Le métreur a fait un plan faux avec une fenêtre trop grande en hauteur pour l'allège soit respectée et le maçon l'a décalé du mauvais côté de 20 cm...

Ni le maçon, ni le menuisier, ni le conducteur, ni le plaquiste qui commence le chantier n'a remarqué la non conformité de près de 20 cm.

On est pas satisfait de cette prestation.

Qui est responsable ?

Peut on espérer avoir un fini conforme aux plans et devis? Ou plutôt viser une compensation financière ?

Merci infiniment de vos réponses car la...on est a bout.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Le plan coté était-il joint au contrat ?

Par JulieFrancois

Oui, tout les plans de coupe avec côtes on été transmis aux artisans. Sur les devis sont marqués certaines côtes aussi.

Par yapasdequoi

Alors vous faites part des non-conformités à l'entreprise par courrier RAR et lui demandez de remettre en conformité avec les plans contractuels.

Par JulieFrancois

Oui mais quelle entreprise ? Les tords sont partagés. Le menuisier a installé la bonne fenêtre selon les plans du métreur, c'est donc le métreur qui doit repayer une nouvelle fenêtre conforme?

Par yapasdequoi

Qui dirigeait le chantier ? Le conducteur de travaux ?

Par JulieFrancois

Oui.

Par yapasdequoi

C'est donc lui le responsable.

Vous avez signé la réception des travaux ? si oui avec des réserves ?

Par JulieFrancois

Ok.

On a rien signé et on a juste versé le 1^{er} acompte de 30%.

On a bien signalé au conducteur les anomalies, il négocie avec les artisans.

On a rendez vous demain pour voir ce qu'il en est, de ce qu'il m'a déjà dit au téléphone, les artisans se renvoient la balle...

Par yapasdequoi

Tant que les travaux ne sont pas réceptionnés, c'est à lui de gérer son chantier en conformité avec le contrat.

Vous n'avez pas à intervenir, les artisans sont sous sa responsabilité.